



# VIDEgrenier

RENSEIGNEMENTS  
tcpringy74@gmail.com  
04.50.27.14.22

## TENNIS CLUB DE PRINGY

**SAMEDI 7 MAI 2022**

Route du Plateau , 74370 Pringy

**De 7h00 à 17h**

(à partir de 9h pour les visiteurs)

### TARIF DES EMPLACEMENTS

10 € les 3 mètres linéaires (Profondeur environ 2 mètres) - Pas d'emplacement avec voiture.

### INSCRIPTIONS

Date limite d'inscription : 1<sup>er</sup> mai 2022

Inscriptions des exposants (réservé aux particuliers) soumises aux conditions suivantes :

- **Avoir payé la totalité des frais d'emplacement avant le 1<sup>er</sup> Mai**
- **Photocopie d'une pièce d'identité**
- **Bulletin d'adhésion dûment rempli**

① *Tempête, mauvais temps, pluie durant la manifestation ainsi que l'absence de l'exposant pour toutes raisons, ne peuvent donner droit à un remboursement de l'emplacement payé.*

① *L'organisation se laisse le droit d'annuler l'évènement dans ce cas les exposants seront remboursés intégralement.*

### PAIEMENT

**Préférez l'inscription en ligne sans papier ! Intégralité de l'inscription en ligne (Règlement + pièce identité + bulletin d'adhésion)**

- **En ligne** | sur le lien suivant: [Inscription en ligne](#) (retrouvez le lien sur le site du club [www.tcpringy.fr](http://www.tcpringy.fr))
  - **Par chèque** | à l'ordre du Tennis Club de Pringy (accompagner du bulletin d'adhésion et d'une copie de pièce d'identité)
- Dans la limite des places disponibles. (Vous serez contacté en cas de refus)*

Tout dossier incomplet sera refusé (Règlement + pièce identité + bulletin d'adhésion)

### ORGANISATION GENERALE

Déballage : de 7H00 à 8H30

Places réservées jusqu'à 8H30

Remise du/des N° d'emplacement(s) à votre arrivée, demander aux placiers.

L'organisateur de la manifestation est le seul autorisé à proposer : Petite restauration chaude, crêpes, pâtisseries, buvette, etc...

Merci de débarrasser la totalité de vos objets et emballages avant votre départ.

✍

### BULLETIN D'ADHESION

**Je soussigné(e),**

NOM : PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE : / /

ADRESSE : CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE : ADRESSE MAIL :

PIÈCE IDENTITÉ N° (JOINDRE IMPÉRATIVEMENT UNE COPIE):

**désire m'inscrire au vide grenier du Tennis Club de Pringy.**

**NOMBRE D'EMPLACEMENT(S) SOUHAITÉ(S):** NB DE MODULES x 10 € = €  
(1 MODULE = 3 MÈTRES LINÉAIRES = 10€)

*Les exposants déclarent renoncer à tout recours contre le Tennis Club de Pringy, et cela pour quelque(s) motif(s) que ce soit, avant, pendant et après la manifestation.*

*Le retour du bulletin d'inscription dûment rempli entraîne l'adhésion aux conditions du présent règlement. Toute infraction à celui-ci pourra entraîner le renvoi immédiat de l'exposant sans aucun recours possible.*

*Attestation sur l'honneur Selon l'arrêté du 9 Janvier 2009 : Concernant les participants non-professionnels : «Je m'engage à participer au maximum à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile»*

A

, LE / /

SIGNATURE



## Conditions Générales de Ventes 2022 VIDE GRENIER – TENNIS CLUB DE PRINGY

- 1- La vente de boisson et la restauration sont strictement réservées à l'association organisatrice
- 2- L'organisation de tombola ou tout autre jeu à but lucratif est interdite
- 3- L'utilisation de sonorisation individuelle n'est pas autorisée
- 4- L'association organisatrice (Tennis Club de Pringy) décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule
- 5- Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé si le dossier est incomplet
- 6- L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 8h30. L'installation s'effectuera entre 7h00 et 8h30.
- 7- Les places affectées par les organisateurs ne sont pas modifiables pour quelques raisons que ce soit le jour du vide grenier.
- 8- En aucun cas la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée
- 9- Le bénéficiaire s'engage à se munir d'une pièce d'identité
- 10- Le bénéficiaire s'engage à débarrasser et nettoyer correctement l'espace occupé
- 11- Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d'arrivée dans la mesure des places disponibles.

*Les exposants déclarent renoncer à tout recours contre le Tennis Club de Pringy, et cela pour quelque(s) motif(s) que ce soit, avant, pendant et après la manifestation.*

*Le retour du bulletin d'inscription dûment rempli entraîne l'adhésion aux conditions du présent règlement. Toute infraction à celui-ci pourra entraîner le renvoi immédiat de l'exposant sans aucun recours possible.*